



ASSEMBLÉE NATIONALE
N° 1563-20041216

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de l'administration publique

PROCÈS-VERBAL

Séance du 2 novembre 2004



Entendre le Vérificateur général dans le cadre de l'examen
de son rapport annuel de gestion 2003-2004 et procéder
à la vérification de ses engagements financiers
pour les mois d'avril 2003 à mars 2004

PROCÈS-VERBAL

Commission de l'administration publique

Séance du mardi 2 novembre 2004

Mandat : Entendre le Vérificateur général dans le cadre de l'examen de son rapport annuel de gestion 2003-2004 et procéder à la vérification de ses engagements financiers pour les mois d'avril 2003 à mars 2004.

Membres présents :

Mme Dionne-Marsolais (Rosemont), présidente de la Commission

Mme Perreault (Chauveau), vice-présidente de la Commission

M. Bernier (Montmorency)

M. Gautrin (Verdun)

M. Lessard (Frontenac)

Mme Charest (Rimouski)

Témoins :

M. Renaud Lachance, vérificateur général

Mme Doris Paradis, vérificatrice générale adjointe

M. Gilles Bédard, vérificateur général adjoint

M. Louis-Philippe Fiset, directeur de l'administration

Mme Lucie Roy, directrice de la planification stratégique et de la reddition de comptes

Mme France Alain, directrice des services-conseils et de l'assurance qualité

La Commission se réunit à 10 h 24 sous la présidence de Mme Dionne-Marsolais (Rosemont), présidente de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Mme la présidente donne lecture du mandat de la Commission et de l'ordre du jour de la séance (annexe I).

Mme la secrétaire informe la Commission qu'il n'y a pas de remplacement ni de membres temporaires pour la séance.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

Mme la présidente fait quelques remarques préliminaires.

AUDITION DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

M. Lachance présente ses adjoints et rappelle la mission du vérificateur général. Il fait un survol de l'ensemble de ses activités pour l'année 2003-2004, la première année d'application de son plan stratégique 2003-2006.

ÉCHANGES

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants du bureau du vérificateur général concernant le rapport annuel de gestion 2003-2004.

Mme la présidente rappelle qu'à l'occasion du dépôt du dernier rapport du vérificateur général, le 8 juin 2004, le président de l'Assemblée nationale avait demandé à la Commission de l'administration publique d'interroger le vérificateur général sur les mesures de sécurité prises afin d'assurer la confidentialité de ses rapports, puisqu'il y avait eu publication d'information contenue dans son dernier rapport avant son dépôt à l'Assemblée. De plus, la Commission désire connaître les mesures que le vérificateur général entend prendre pour éviter la répétition d'une telle situation.

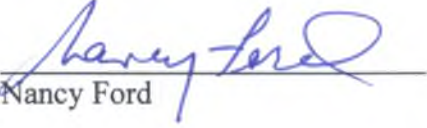
VÉRIFICATION DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

La Commission prend en considération les engagements financiers du Vérificateur général pour les mois d'avril 2003 à mars 2004.

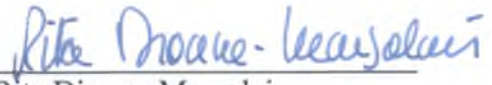
Après discussion, les engagements financiers sont déclarés vérifiés.

À 11 h 55, la Commission, ayant accompli son mandat, suspend la partie publique de ses travaux afin de les poursuivre en séance de travail.

La secrétaire de la Commission,


Nancy Ford

La présidente de la Commission,


Rita Dionne-Marsolais

NF/df - Québec, le 9 novembre 2004

ANNEXE I

Ordre du jour



TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE – PREMIÈRE SESSION

Commission de l'administration publique

Audition du Vérificateur général du Québec

*Rapport annuel de gestion et les engagements financiers
pour l'année 2003-2004*

Le mardi 2 novembre 2004

Salle des Premiers-Ministres (1.38) de l'Édifice Pamphile-Le May

ORDRE DU JOUR

- 10 h 30 Remarques préliminaires (*5 minutes*)
- 10 h 35 Exposé du Vérificateur général du Québec (*20 minutes*)
- 10 h 55 Échanges
- 12 h 05 Remarques finales (*5 minutes*)
- 12 h 10 Clôture de la séance publique (*sortie des invités*)
- 12 h 15 Séance de travail : conclusions et recommandations
- 12 h 30 AJOURNEMENT

Québec, le 26 octobre 2004

ANNEXE II

Procès-verbaux des séances de travail

du 2 novembre 2004



TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de l'administration publique

PROCÈS-VERBAL

Séance de travail du 2 novembre 2004

Préparation de l'audition du vérificateur général sur son rapport annuel de
gestion 2003-2004 et de la vérification de ses engagements
financiers pour les mois d'avril 2003 à mars 2004

PROCÈS-VERBAL

Commission de l'administration publique

Séance de travail du mardi 2 novembre 2004

Mandat : Préparation de l'audition du vérificateur général sur son rapport annuel de gestion 2003-2004 et de la vérification de ses engagements financiers pour les mois d'avril 2003 à mars 2004.

Membres présents :

Mme Dionne-Marsolais (Rosemont), présidente de la Commission

Mme Perreault (Chauveau), vice-présidente de la Commission

M. Bernier (Montmorency)

M. Bourdeau (Berthier)

M. Gautrin (Verdun)

M. Lessard (Frontenac)

Mme Charest (Rimouski)

Autre participant :

M. Jacques Gagnon, agent de recherche, Direction des études documentaires de l'Assemblée nationale

La Commission se réunit à 9 heures sous la présidence de Mme Dionne-Marsolais (Rosemont), présidente de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Mme la présidente rappelle l'objet de la séance.

PRÉPARATION DE L'AUDITION

Examen du document de travail préparé par le chercheur de la Commission

M. Gagnon présente les résultats de son examen du Rapport annuel de gestion 2003-2004 du vérificateur général et propose certaines pistes de questionnement.

Une discussion s'engage.

Préparation de la vérification des engagements financiers du vérificateur général

M. Gagnon présente ses observations relatives à la vérification des engagements financiers du vérificateur général pour la période d'avril 2003 à mars 2004.

Une discussion s'engage.

À 10 heures, la Commission suspend ses travaux quelques minutes, afin d'entreprendre la partie publique des travaux relatifs à ce mandat.

La secrétaire de la Commission,


Nancy Ford

La présidente de la Commission,


Rita Dionne-Marsolais

Québec, le 12 novembre 2004



TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE — PREMIÈRE SESSION

Commission de l'administration publique

PROCÈS-VERBAL

Séance de travail du 2 novembre 2004

Détermination des conclusions et recommandations de la Commission à la suite de l'audition le Vérificateur général dans le cadre de l'examen de son rapport annuel de gestion 2003-2004 et de la vérification de ses engagements financiers pour les mois d'avril 2003 à mars 2004.

PROCÈS-VERBAL

Commission de l'administration publique

Séance de travail du mardi 2 novembre 2004

Mandat : Détermination des conclusions et recommandations de la Commission à la suite de l'audition du Vérificateur général dans le cadre de l'examen de son rapport annuel de gestion 2003-2004 et de la vérification de ses engagements financiers pour les mois d'avril 2003 à mars 2004.

Membres présents :

Mme Dionne-Marsolais (Rosemont), présidente de la Commission

Mme Perreault (Chauveau), vice-présidente de la Commission

M. Bernier (Montmorency)

M. Lessard (Frontenac)

La Commission se réunit à 11 h 56 sous la présidence de Mme Dionne-Marsolais (Rosemont), présidente de la Commission.

Mme la présidente souligne que la Commission apprécie la présentation qui lui a été faite par le vérificateur général du Québec eu égard à son rapport annuel de gestion 2003-2004, rappelant que certaines demandes lui ont été adressées, entre autres, concernant l'écart entre les normes comptables professionnelles et celles utilisées par les agences régionales relevant du ministère de la Santé et des Services sociaux lorsqu'elles présentent leurs états financiers annuels.

Dans cet ordre d'idées, la Commission recommande :

QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux modifie ses exigences quant aux principes comptables appliqués par les entités du réseau pour les rendre conformes, dans les meilleurs délais, aux principes comptables généralement reconnus.

Les membres notent, dans les statistiques reproduites dans le rapport annuel, une diminution progressive du nombre d'heures allouées à la vérification de l'optimisation des ressources par rapport à la vérification financière.

Dans la perspective de garantir le meilleur contrôle parlementaire possible, la Commission recommande donc :

QUE l'Assemblée nationale s'assure que le vérificateur général puisse obtenir les ressources financières nécessaires au maintien, pour l'avenir, de son niveau de vérification d'optimisation des ressources, autant sur les plans quantitatif que qualitatif.

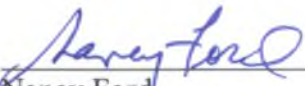
Finalement, les membres déplorent les fuites d'information qui se sont produites à l'occasion du dépôt du dernier rapport du vérificateur général à l'Assemblée nationale, en juin 2004.

En conséquence, la Commission recommande :

QUE le vérificateur général veille à rendre plus étanches et rigoureuses ses pratiques, afin d'assurer la confidentialité des documents provenant de son bureau.

À 12 h 06, la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,


Nancy Ford

La présidente de la Commission,


Rita Dionne-Marsolais

Québec, le 16 novembre 2004

